AVEYRON
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

académie Toulouse
direction des services départementaux de l'éducation nationale Aveyron
éducation nationale

Convention d'application en Aveyron de la convention pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse 2019/2022

Préambule

Le Conseil départemental de l'Aveyron et l'éducation nationale soutiennent de longue date la transmission de l'occitan auprès des jeunes générations.

Le Conseil départemental consacre plus de 400 000 € par an aux initiatives relatives à la conservation, la valorisation, la transmission et la diffusion de la langue et de la culture occitanes.

L'enseignement de l'occitan constitue un enjeu majeur dans la transmission de la langue occitane car il est une des conditions nécessaires à sa pérennité.

L'État exerce sa responsabilité en la matière en élargissant progressivement l'offre de formation et d'enseignement auprès des élèves des écoles, des collèges et des lycées et en assurant les moyens d'un enseignement de qualité.
Cet engagement, principalement incarné par le coût de la ressource humaine, s'élève annuellement à hauteur de 2 500 000 €.

Les collectivités territoriales ont également un rôle primordial à jouer pour faire vivre ce patrimoine linguistique et culturel en impulsant des actions de socialisation et de pratique culturelle autour de la langue occitane.

Dans cette perspective, le Conseil départemental de l'Aveyron s'inscrit pleinement dans les objectifs de la convention académique pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse.

Eu égard à l'ancienneté de l'engagement de nombreux acteurs en faveur de l'occitan en Aveyron, engagement qu'il est nécessaire de poursuivre et d'approfondir, les articles 3 ; 7.2, 7.4 et 9 de la convention académique font l'objet de stipulations particulières en Aveyron.

I. État des lieux

Dans le cadre des présentes, il est précisé qu'un état des lieux de l'offre d'enseignement en Aveyron et des actions du Conseil départemental dans ce domaine est réalisé annuellement. Élaboré dans le cadre du groupe de travail partenarial prévu par la convention, il fait l'objet d'une présentation en Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).
Pour ce qui relève de l'année scolaire 2019/2020, l'état des lieux est fixé en annexe des présentes.

II. Objectifs pour la période 2019-2022

Les parties signataires conviennent d'apporter une attention particulière aux objectifs suivants pour le département de l'Aveyron, chacune apportant son concours à la réalisation de ces objectifs dans le cadre de ses compétences :

- **Développer l'enseignement de la langue occitane** suivant les objectifs généraux fixés dans la convention académique.
- **Viser à la sensibilisation de tous les élèves à des éléments de langue et de culture occitane** ; la sensibilisation s'adresse à tous les élèves qui ne bénéficient pas d'une autre modalité d'enseignement de l'occitan.
- **Développer le bilinguisme français-occitan** pour atteindre le taux ciblé dans la convention académique (article 3.1)
- **Former des enseignants qualifiés en occitan.**

1 <u>L'action du Département</u>

Dans le cadre de l'annualité budgétaire et en fonction des possibilités financières que le Département pourra dégager sur ses politiques culturelles, le soutien aux structures qui contribuent à l'éducation artistique et culturelle, à l'initiation et la sensibilisation à des éléments de langue et de culture occitanes et à la diffusion de ressources pédagogiques est poursuivi.

Les opérateurs actuellement concernés, soutenus par le Conseil départemental, sont les suivants :

- **Le Pôle Aveyron occitan** intégrant trois associations :
  - Institut Occitan de l'Aveyron (IOA)
  - Association départementale pour la transmission et la valorisation de l'occitan en Aveyron (ADOC 12, article 7.2 Intervenants extérieurs)
  - Ostal Joan Bodon, maison d'écrivain
- **Le Centre culturel occitan du Rouergue**
- **La Médiathèque départementale de l'Aveyron**

- **Aveyron Culture – mission départementale**

- **Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA)**

Des conventions bilatérales Conseil départemental / Opérateurs déterminent le programme opérationnel et les moyens mobilisés.

Les ressources patrimoniales issues des actions financées par le Conseil départemental peuvent être utilisées dans les actions de formation des enseignants afin qu'ils puissent les mettre à profit dans leurs enseignements.

Le Conseil départemental facilite les rassemblements annuels d'écoliers et collégiens bilingues.

Suivant des modalités à déterminer, le Conseil départemental apporte son concours à l'information des familles et des élèves sur l'intérêt et les enjeux de l'apprentissage de l'occitan. Le site internet de la collectivité aveyron.fr peut notamment être un outil de communication intéressant à utiliser.

En lien avec le Département, les structures concernées recherchent le soutien des collectivités locales et de leurs groupements pour la mise en œuvre de leurs missions de transmission de la langue occitane.

2 L'action de l'État

Dans le cadre de l'annualité budgétaire et en fonction des moyens qui peuvent lui être alloués par l'académie, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aveyron (DSDEN) déploie des actions visant à atteindre les objectifs tels que fixés dans la présente convention.

Il s'agit en particulier :
- de conforter la ressource enseignante qualifiée en occitan
    - par l'inscription d'actions de formation linguistique et pédagogique au plan académique de formation et dans son volet départemental
    - par la sensibilisation de tous les enseignants stagiaires du 1er degré
    - par l'accueil dans le département de lauréats du CRPE spécial occitan
    - par l'invitation à présenter le Diplôme de Compétence en Langue (DCL occitan).

- d'assurer l'encadrement pédagogique des équipes enseignantes ainsi que des intervenants scolaires ;

- de veiller à la continuité des parcours entre les écoles, les collèges et les lycées, notamment pour la modalité bilingue ;

- de diffuser et d'utiliser les ressources pédagogiques en occitan produites par le réseau Canopé-Cap'òc avec le concours de l'OPLO et de la Région Occitanie ;

- de communiquer sur le site internet de la DSDEN.

III- Communication

La convention académique et les modalités particulières de son application dans le département de l'Aveyron font l'objet d'une communication aux services internes de chaque institution ainsi qu'au grand public.
A cette fin, un dossier présentant et explicitant les actions menées par chaque partenaire est élaboré conjointement et actualisé chaque année de la période conventionnelle.

Annexes :

- *Ressources départementales : Conseil départemental et structures partenaires dont le Conseil départemental est membre*
- *État des lieux de l'enseignement de l'occitan en Aveyron* - année 2019/2020

Le Président du Conseil départemental
de l'Aveyron,

Jean-François GALLIARD

Le Recteur de l'Académie de Toulouse,
Mostafa FOURAR

ou par délégation,
l'IA-DASEN de l'Aveyron,
Armelle FELLAHI